

#noupapdòmi

**AGENDA POLITIQUE DE LA
TRANSITION DE RUPTURE**

MARS 2021

TABLE DES MATIÈRES

I. Avant-Propos et contexte	3
II. constat	3
III. Les objectifs du Gouvernement d'Exception et de Rupture	4
IV. Des caractéristiques fondamentales	5
du Gouvernement d'Exception et de Rupture	5
I. Mesures garantissant la rupture	6
A. Responsabilités et structure du gouvernement d'exception et de rupture	7
B. Structure gouvernementale d'exception et de rupture	8
C. Les volets du cadre référentiel de la période d'exception	9
Volet Économie - Finance	9
Volet Justice – Sécurité publique.....	10
Sous-volet Police Nationale d'Haïti (PNH).....	10
Volet élections.....	11
Volet environnement.....	11
Volet Culture - Communication	12
VI- Nomination des membres du Gouvernement d'exception et de Rupture :	12
.....	12
VII- Mécanisme proposé pour la mise en place du Gouvernement d'Exception et de Rupture	12
VIII- Du contrôle du Gouvernement d'Exception et de Rupture	13
IX. Dispositions générales	15
Annexe	16
Sur les critères de participation au Gouvernement d'Exception	16
Qualités des membres du gouvernement d'Exception	16

I. AVANT-PROPOS ET CONTEXTE

Depuis la révélation au grand jour du scandale de la dilapidation des fonds PetroCaribe et les mobilisations populaires en vue d'exiger la reddition de comptes qui s'en sont suivies, le pays vit une période de troubles sociaux et politiques qui hypothèquent son développement et l'avenir de millions de femmes et d'hommes haïtiens. Cette crise est aggravée par une mauvaise gouvernance, l'incapacité du pouvoir en place d'adresser les problèmes de la population, le dé-mantèlement des mécanismes et institutions de contrôle devant combattre la corruption et jouer le rôle de contrepouvoir et assurer le maintien de l'ordre démocratique défini par la Constitution de 1987. Cet imbroglio politico-juridique s'est progressivement empiré et a conduit à un État de non droit et autocratique sciemment planifié et mis en place par des autorités illégitimes devenues, depuis le 7 février 2021, illégales. Cet état de fait imposé par l'Exécutif a mis en veilleuse toutes les garanties légales et fait sauter tous les verrous institutionnels prévus par la Constitution.

Pour faire face aux problèmes d'impunité, de corruption et d'injustice sociale et à la faveur du vaste mouvement de protestation contre la dilapidation des fonds Petrocaribe (#KotKòbPet-woKaribea), Noupapdòmi (NPD) a formulé des exigences pour une transition de rupture contenues dans le document « Egzijans Ripti 4R », après un large processus de consultation de différents secteurs de la société civile et des acteurs politiques. Par la suite, nous avons élaboré une feuille de route, plus pratique et plus adaptée à la nouvelle réalité socio-politique et économique, pour l'édification des différents acteurs appelés à conduire la transition. Cette démarche a été aussi motivée par la nécessité de rassurer les citoyens par rapport aux doutes qu'ils pourraient avoir sur la nature, la pertinence et le bien-fondé de l'approche.

Pour un retour vers l'État de droit et un régime démocratique, les défis à relever sont importants. Au rang de ceux-ci, soulignons en particulier le besoin de trouver une formule consensuelle en vue de mettre en place des mécanismes de contrôle devant compenser l'absence du parlement et la nécessité d'organiser des élections libres, crédibles et honnêtes pour renouveler le personnel politique et favoriser l'émergence d'une classe politique à la hauteur des exigences des mouvements populaires des dernières années. En d'autres termes, il s'agit de fournir une réponse adaptée à la conjoncture et corriger la pratique – mise en place par le pouvoir sortant – de l'exercice vertical et unilatéral du pouvoir par l'exécutif. En ce qui a trait aux élections, elles doivent être soumises à un processus transparent, prévisible, responsable pour garantir la stabilité et un climat de paix nécessaires aux investissements, au progrès, au développement et à l'épanouissement des citoyens.

II. CONSTAT

Il convient de constater la récurrence des faits suivants :

1. Le non-respect des échéances électorales prévues par la Constitution qui a amené à la caducité du parlement. Les événements ont révélé que la non-organisation de ces joutes participaient d'une stratégie savamment calculée pour permettre à l'exécutif d'avoir les pleins pouvoirs pour diriger sans aucun contrepouvoir ;
2. L'imbroglio institutionnel caractérisé notamment par l'inexistence/l'absence de la Chambre des Députés et le dysfonctionnement du Sénat, l'affaiblissement du Pouvoir judiciaire, la nomination d'agents exécutifs intérimaires pour diriger les Collectivités en lieu et place des Maires, l'usurpation de la fonction législative par le Gouvernement qui édicte des décrets ;

3. Les atteintes aux libertés individuelles des citoyens, des groupes et partis politiques, notamment par l'adoption et la promulgation de décrets liberticides ;
4. Le support de la communauté internationale à l'Exécutif en dépit de ses violations systématiques de la loi, son entêtement à mener à terme le projet unilatéral et illégal d'adoption d'une nouvelle Constitution et l'organisation d'élections partisans et non inclusives;
5. L'incapacité des missions des Nations Unies au cours de ces cinq (5) dernières années à appuyer le processus démocratique à travers l'établissement des bases d'un État de droit en Haïti et à consolider ou maintenir l'ordre constitutionnel ;
6. L'indifférence du pouvoir exécutif aux revendications populaires exprimées lors des manifestations notamment celles relatives aux demandes de justice, de sécurité, de lutte contre l'impunité et la corruption ;
7. Les différents massacres documentés mais restés impunis ;
8. La montée de l'arbitraire marquée par des répressions violentes exercées sur des manifestants pacifiques par la police et par des unités de la garde du palais national ; les arrestations irrégulières, entre autres celle d'un juge de la Cour de Cassation ;
9. L'instrumentalisation de la PNH à visée politicienne, la quasi-suppression des espaces de jouissance des libertés individuelles sous ses différentes formes : droit de manifester dans la paix, droit de s'exprimer librement et sans crainte ;
10. La banalisation et l'institutionnalisation de la corruption qui n'est ni prévenue ni sanctionnée ;
11. L'insécurité grandissante et l'augmentation des actes de kidnapping qui mettent en péril les droits fondamentaux des citoyens à la vie, à la sécurité, à la libre circulation qui ne sont plus garantis.

Les réalités ci-dessus sont instrumentalisées par les autorités en place pour justifier leur projet de changement de Constitution.

III. LES OBJECTIFS DU GOUVERNEMENT D'EXCEPTION ET DE RUPTURE

En considérant le contexte actuel, dans ses composantes structurelle et conjoncturelle, la période d'Exception et de rupture devrait avoir 3 objectifs principaux:

- Rétablir l'ordre constitutionnel à travers l'organisation d'élections libres, crédibles, honnêtes, démocratiques et inclusives, en toute transparence.

- Poser le fondement des actions de rupture avec les mauvaises pratiques anciennes telles que la corruption, l'impunité, la discrimination sous toutes ses formes, l'improductivité,
- Rétablir un climat de sécurité et de paix propice à la bonne marche des institutions et l'épanouissement des citoyens.
- Constitution doit aboutir à une proposition à soumettre à la prochaine législature encore pour faciliter la rupture.

IV. DES CARACTÉRISTIQUES FONDAMENTALES DU GOUVERNEMENT D'EXCEPTION ET DE RUPTURE

Face à cette situation où les réponses institutionnelles prévues par la Constitution sont impossibles à mettre en œuvre, nous prôtons un consensus devant conduire à l'établissement d'un cadre démocratique de gouvernance pour le retour à l'ordre constitutionnel et un État de droit. À cette fin, un nombre représentatif d'organisations de la société civile, de partis politiques, et du Secteur privé des affaires, s'accorde déjà sur l'idée de trouver un consensus.

Depuis déjà une année, face à ces constats, en guise de solution à cette crise, Noupapdòmi fait la promotion d'une transition de rupture articulée autour de quatre (4) piliers, les 4R: **Rupture, Redressement, Réorientation, et Rigueur.**

Rupture : La Transition doit se doter d'un gouvernement ayant la capacité de rompre avec toutes les mauvaises pratiques anciennes rejetées par la population dans sa demande de changement systématique. Il s'agit de l'ensemble de pratiques et de choix politiques, et économiques anti-démocratiques et antirépublicaines qui minent la cohésion sociale, la stabilité politique et économique. Ces mesures de rupture devront faciliter et induire une phase de redressement.

Redressement : Les institutions publiques et étatiques doivent être restructurées et être axées vers la modernité et le service public pour une administration publique forte, axée sur les résultats et la satisfaction de la population.

Rigueur : Le Gouvernement d'Exception et de Rupture fera usage d'ordre et de discipline pour une gestion rationnelle et efficace des ressources de l'État.

Réorientation : Cette période d'exception devra permettre à la population d'avoir une nouvelle perception et conception des dirigeants politiques à travers une orientation stratégique des actions qui doivent répondre aux desiderata de la population et qui devront traduire une vision et une mission claires.

I. MESURES GARANTISSANT LA RUPTURE

La méfiance caractérisant les rapports entre les différents acteurs de la vie nationale commande des mesures pour mettre les parties en confiance et redonner espoir à la population. Pour une gouvernance axée sur des résultats, les autorités doivent prendre toute la mesure des responsabilités qui les attendent et les assumer dans toute leur plénitude à travers l'adoption de décisions courageuses susceptibles de garantir le focus de la rupture. A cet effet, certaines considérations et certains préalables sont nécessaires :

- Les membres du Gouvernement et ceux devant servir l'État à d'autres postes de responsabilité doivent remplir les conditions légales pour occuper leur fonction et effectuer leurs déclarations de patrimoine et d'impôts ;
- Un état des lieux et un audit général doivent être effectués dans l'administration publique, les organismes et institutions autonomes. À cela s'ajoutera une évaluation organisationnelle ou une étude situationnelle de toutes ces institutions en particulier qui ont eu à gérer les finances publiques. Ces actions aideront à la mise en place de procédures aptes à faciliter le rendement efficace et bannir les tendances ou vellétés de corruption ;
- Le quota des 30% consacré par la Constitution de 1987 doit s'appliquer pour l'équipe de la Transition sans préjudice des questions de compétence et d'honnêteté ;
- Le Gouvernement d'Exception et de Rupture doit adopter un instrument légal garantissant l'accès à l'information ce qui facilitera la vigilance citoyenne et la reddition des comptes en général ;
- Chaque personne faisant partie du Gouvernement devra s'engager à respecter ses obligations de transparence et de reddition de comptes, à garantir l'accès à l'information. De plus, elle devra soumettre sa démission, selon un processus préétabli, au cas où elle n'aurait pas respecté la feuille de route de la transition ;
- Toute personne ne réunissant pas les qualités pour intégrer le Gouvernement de la transition mais ayant réussi à tromper le système de contrôle mis en place sera automatiquement relevée de sa fonction sous réserve de toutes poursuites à introduire par devant les instances compétentes ;
- Une instance de contrôle du Gouvernement d'Exception et de Rupture sera mise sur pied. Son mandat sera défini dans les lignes subséquentes ;
- Une étude sur les différents travaux sur les amendements ainsi que la modification de la Constitution doit aboutir sur une proposition ou projet de la société soumis à la prochaine législature encore pour faciliter la rupture.

A. RESPONSABILITÉS ET STRUCTURE DU GOUVERNEMENT D'EXCEPTION ET DE RUPTURE

Noupadòmi prône un Gouvernement d'Exception et de Rupture qui renforce et consolide les acquis par une gestion rationnelle des ressources et des moyens. Un gouvernement issu de con-sensus entre les acteurs clés ayant à sa tête un Président, un Premier Ministre, et un cabinet de 12 à 15 ministères au maximum, devra permettre d'entamer cette rupture et redonner l'espoir et le goût de vivre aux haïtiens.

La rationalisation des ressources passe, entre autres, par une politique de réorganisation et de restructuration des ressources humaines au sein de la fonction publique. Pour nous assurer de l'atteinte des objectifs liés aux 4R, il est prévu d'assurer l'efficacité dans la prise et l'implémentation des décisions par la suppression des secrétaireries d'états et des postes de directeurs généraux adjoints, à l'exception de la secrétairerie d'Etat aux personnes handicapées.

La refonte de l'État passera par trois axes principaux :

1. Premier axe

Une organisation de l'Etat dans le respect des lignes directrices qui prévalent l'inclusion sociale, l'émancipation des femmes, l'équité de genre, la jouissance des libertés individuelles et collectives, le respect de la pluralité des idées, et la tolérance.

2. Deuxième axe,

Un management intégré et responsable de l'Etat inclut trois volets : la gestion des ressources humaines, la gestion rationnelle des ressources financières, matérielles et logistiques, et la rationalisation du train de vie des hauts commis de l'État dont une réduction du nombre de Ministère.

3. Troisième axe

Un changement de la perception du public vis-à-vis de l'État, une nouvelle image de l'État de telle sorte que les citoyens puissent percevoir et voir un État de service public, un bien public, un environnement de travail sain pour les fonctionnaires, et un lieu accueillant pour les contribuables et concitoyens.

B. STRUCTURE GOUVERNEMENTALE D'EXCEPTION ET DE RUPTURE

Noupapdòmi propose la structure gouvernementale suivante en tenant compte des considérations susmentionnées.

Le Président de la République

Le Premier Ministre,

1. Ministère de la Culture, des Cultes et de la Communication
2. Ministère de l'Environnement, des Ressources Naturelles et du Développement Durable
3. Ministère de la Défense, de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales
4. Ministère des Affaires Sociales et du Travail
5. Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
6. Ministère de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
7. Ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération Externe et des Haïtiens vivants à l'étranger
8. Ministère de l'Economie et des Finances
9. Ministère de la Justice et la Sécurité publique
10. Ministère des Travaux publics et de l'Energie et des Communications
11. Ministère de l'Éducation Nationale et la Formation Professionnelle
12. Ministère de la Jeunesse et de la Participation Citoyenne et des Sports
13. Ministère à la Condition Féminine et des Droits des Femmes
14. Ministère du Tourisme, du Commerce et de l'Industrie
15. Ministère de la Santé Publique et de la Population
16. Secrétairerie d'État aux Personnes Handicapées

C.LES VOLETS DU CADRE RÉFÉRENTIEL DE LA PERIODE D'EXCEPTION

Volet Économie - Finance

- a. Dresser une liste des patrimoines et ressources de l'État : mobiliers, immeubles, flottes de véhicules, d'engins lourds, etc.
- b. Relance les grands chantiers économiques
- c. Mettre en place le mécanisme devant faciliter l'élaboration puis l'implémentation d'un budget participatif, transparent et axé sur les résultats faisant une répartition équitable des ressources en tenant compte des besoins et défis liés aux secteurs prioritaires: éducation, santé publique, sécurité alimentaire, justice, et environnement.
- d. Réduire les privilèges des hauts fonctionnaires de l'État
- e. Assainir les dépenses publiques par une élimination des dépenses non essentielles en vue d'augmenter le budget d'investissement et les comptes des services sociaux et de justice so-ciale.
- f. Revoir les mécanismes d'allocation des frais dans les institutions publiques
- g. Combattre la contrebande, les fraudes et le trafic d'influence
- h. Auditer toutes les franchises en cours
- i. Contrôler et rendre publique les subventions octroyées par l'État
- j. Investir dans des activités socioéconomiques dans les zones les plus défavorisées en vue de freiner la reproduction des inégalités et le pullulement des gangs. Ces derniers étant dans beaucoup de cas des victimes du système social et politique.
- k. Créer des emplois á haute intensité de main d'œuvre dans le respect de la dignité humaine et du salaire minimum
- l. Prendre des dispositions pour faciliter l'accès au crédit
- m. Éliminer les petits projets de la présidence et les subventions fantaisistes et partisans de l'État car elles sont trop perméables à la corruption
- n. Créer des filières de formation professionnelle pour les jeunes
- o. Réduire le personnel diplomatique et consulaire et reformer la diplomatie
- p. Proposer un plan d'urgence pour faire face aux insécurités en particulier l'insécurité alimentaire
- q. Proposer un mécanisme de participation de la diaspora dans la vie économique du pays.

Volet Justice – Sécurité publique

- a. Rapporter tous les décrets anticonstitutionnels édictés sous le mandat de Jovenel Moïse.
- b. Arrêter et poursuivre tous les auteurs intellectuels et exécutants de tous les massacres et crimes commis au cours des 10 dernières années.
- c. Rétablir la paix et la sécurité à travers le démantèlement des gangs armés notamment
- d. Poursuivre les responsables des crimes financiers (auteurs intellectuels, exécutants, complices) dans le cadre des dossiers PetroCaribe
- e. Poursuivre les auteurs intellectuels et matériels des massacres divers et autres crimes de sang
- f. Faciliter l'indépendance des organes de lutte contre la corruption, leur fournir le soutien nécessaire pour un travail efficace et harmoniser les actions des différents organes
- g. Combattre la corruption et l'incompétence au sein du système judiciaire et renforcer le CSPJ en vue de garantir l'indépendance de la Magistrature
- h. Auditer et revoir le cadre institutionnel dans lequel s'inscrit la structure appelée Brigade de Surveillance des Aires Protégées (BSAP) qui s'assimile à une milice.

Sous-volet Police Nationale d'Haïti (PNH)

- a. Recadrer la PNH quant à sa mission unique de protéger et servir, sans se mêler des activités politiques ou partisans ce qui permettrait de la soustraire à l'emprise des pouvoirs politiques.
- b. Évaluer les unités de la PNH quant à leur importance, leur raison d'être, aux fins de droit.
- c. Clarifier et fixer les limites des responsabilités respectives du DG de la PNH et du Premier Ministre au sein du Conseil Supérieur de la Police Nationale (CSPN)
- d. Remettre toutes les unités de la PNH sous le strict commandement du DG de la PNH
- e. Conduire un « vetting » professionnel au sein de la PNH
- f. Renforcer les capacités des forces frontalières et douanières, en vue notamment de contrôler la contrebande et le trafic d'armes dans le pays
- g. Évaluer les activités de désarmement et orienter la stratégie de désarmement.

Volet élections

- a. Auditer le conseil électoral illégal actuel
- b. Mettre en place un système pouvant conduire à l'organisation d'élections souveraines, transparentes, avec les fonds du trésor public, de telle sorte que la population puisse choisir vraiment ses représentants à travers les urnes.
- c. Mettre en place un CEP selon le modèle de la constitution 1987 amendée
- d. Garantir la fiabilité des infrastructures électorales et du processus en général de manière à inspirer confiance aux acteurs.
- e. S'assurer de la transparence au niveau du financement des partis politiques
- f. Auditer les partis politiques sur l'utilisation des subventions qui leur sont octroyées par l'État et sur la provenance d'autres fonds de fonctionnement pour éviter que les élections ne soient ni un prétexte de blanchiment d'argent ni un jeu sans équité
- g. Évaluer l'ONI et enquêter sur l'affaire Dermalog : identification des citoyens et la préparation des listes électorales doivent être réexaminée
- h. Proposer un mécanisme de participation de la diaspora dans la vie politique

Volet environnement

- a. Renforcer la gestion des risques et désastres
- b. Doter le pays d'un système de gestion et transformation des déchets et résidus
- c. Transformer les déchets en énergie et d'autres produits dérivés
- d. Lancer une campagne nationale de reboisement et de lutte contre l'érosion en lien avec les questions culturelles haïtiennes et la protection de la biodiversité.
- e. Adopter des mesures de lutte et d'adaptation contre le changement climatique
- f. Élaborer des plans d'aménagement du territoire et des bassins versants
- g. Réduire la perte de biodiversité en prenant des mesures de protection des écosystèmes naturels et des aires protégées
- h. Lutter contre la pollution sous toutes ses formes
- i. Adopter un ensemble de Conventions Environnementales internationales notamment celles portant sur la protection du milieu marin et de la lutte contre les déchets
- j. Travailler sur un cahier de revendications paysannes et sur les questions foncières et agraires.

Volet Culture - Communication

- a. Redéfinir les axes programmatiques de communication et d'information de l'État dont la Radio Télévision Nationale d'Haïti (RTNH). Ces canaux doivent accorder plus de temps à la formation et l'instruction des citoyens, les sensibiliser sur les problèmes réels dans la société et faire la sensibilisation sur les risques sanitaires et environnementaux auquel est exposé le pays.
- b. Interdire l'usage des instruments de communications de l'État à des fins de propagande.
- c. Prendre des mesures drastiques concernant les programmes de grivoiserie, de promotion de la misogynie et toutes formes de violences basées sur le genre.
- d. Implanter des Politiques de loisirs saines pour les jeunes.

VI- NOMINATION DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT D'EXCEPTION ET DE RUPTURE

Le Gouvernement d'Exception et de Rupture doit être représentatif des principaux secteurs impliqués dans la vie sociale et politique en Haïti. Sa nomination se fera par consensus entre les principaux acteurs de la société civile et des partis politiques. Les membres du gouvernement doivent être en conformité avec les exigences énoncées dans la section 5 de ce document. À cet effet, leurs dossiers doivent être l'objet d'une analyse minutieuse pour s'assurer de leur éligibilité au regard des prescrits de la Constitution de 1987 et des grandes orientations du Gouvernement d'Exception. À chaque ministère sera soumise une feuille de route avec des résultats précis à fournir durant la période d'exception (3 ans).

VII- MÉCANISME PROPOSÉ POUR LA MISE EN PLACE DU GOUVERNEMENT D'EXCEPTION ET DE RUPTURE

Pour la nomination du Gouvernement d'Exception, NPD propose que la commission qui travaille actuellement sur une sortie de crise se donne pour tâche, entre autres, de trouver un consensus avec les acteurs politiques et la société civile dans ses différentes composantes pour trouver aussi rapidement que possible le juge de la Cour de Cassation qui puisse être le Président de cette période d'exception. Cela doit se faire avant le départ de Jovenel Moïse pour éviter au pays un vide présidentiel réel.

Au cours de ce processus le Prétendant qui sera finalement désigné doit prendre l'engagement de respecter scrupuleusement la feuille de route qui lui sera soumise et de prendre le recul nécessaire pour permettre au Premier Ministre qui sera désigné de diriger pleinement l'action

gouvernementale. Ce Président devra comprendre qu'il n'avait jamais eu de programme, qu'il n'avait jamais fait de campagne, qu'il n'avait jamais eu d'électorat, et que sa fonction conjoncturelle et exceptionnelle se rapporte uniquement à la feuille de route et aux prescrits de la constitution de la République.

Aussitôt le Président désigné, il prêtera serment par devant la Cour de Cassation avec l'engagement de respecter la constitution et le même jour prendra un arrêté habilitant le comité de sortie de crise à constituer dans un délai ne dépassant pas 5 jours un Conseil d'implémentation de 11 personnes provenant de 11 secteurs (voir liste ci-dessous). Aussitôt les personnes désignées, leurs noms sont soumis au Président de la République qui publie un arrêté portant constitution du Conseil d'implémentation avec ses prérogatives. Les 11 membres du Conseil seront installés et prêteront le serment de s'acquitter de leurs missions avec compétence, intégrité, patriotisme, et bonne foi, au regard de la constitution et de la feuille de route. Une fois cette étape franchie, le comité de sortie de crise devient caduc. Le Conseil aura un maximum de 5 jours pour trouver un Premier Ministre et veiller à la formation du gouvernement.

La structure appelée, dans un premier temps, Conseil d'implémentation des mécanismes de formation du gouvernement d'exception et de rupture et, dans un second temps, Organe de contrôle du Gouvernement d'Exception et de Rupture, devra être le fruit d'une large participation des acteurs de la vie nationale. Pour jouir d'une certaine représentativité le conseil devra impliquer le secteur politique dans le choix du Premier Ministre en prenant toutes les précautions nécessaires et en appliquant des critères rigoureux.

Nous proposons que le Conseil soit composé de 11 personnalités ayant les mêmes qualités et caractéristiques que celles qui sont appelées à servir le pays au sein du gouvernement d'exception et de rupture. Ces 11 personnes seront proposées par 11 secteurs différents selon une formule qui permettra de respecter la parité femmes – hommes plus une personne.

VIII- DU CONTRÔLE DU GOUVERNEMENT D'EXCEPTION ET DE RUPTURE

L'équipe gouvernementale ne saura profiter du dysfonctionnement du Parlement pour se donner les pleins pouvoirs. En plus des structures actuelles de contrôle qui seront renforcées pour l'exercice de leurs fonctions, il sera établi un organe de contrôle des actions du Gouvernement d'Exception et de Rupture. En l'absence d'un parlement fonctionnel, les actions seront soumises au contrôle du Conseil d'Implémentation qui, une fois le gouvernement constitué, sera converti en Organe de Contrôle dont le mandat est de :

- Participer à la préparation des feuilles de route de chaque ministère (du gouvernement) à travers une collaboration harmonieuse entre le Président de la République et le Chef du

gouvernement quant à leur compréhension de la mission du gouvernement d'exception et les membres du conseil d'implémentation.

- Veiller au respect des exigences et critères de la feuille de route au moment de la formation du gouvernement d'exception et de rupture par le Président et le Premier Ministre en suivant le mécanisme établi et accepté par les parties prenantes
- Monitorer et évaluer les actions du gouvernement dans une démarche de transparence en relation avec la mission du Gouvernement d'Exception.
- Informer la population sur une base régulière (rapport trimestriel) sur l'état de progression des actions du gouvernement conformément aux résultats escomptés.

Par ailleurs dans ses attributions d'organe de contrôle, le Conseil réalisera des rapports réguliers (trimestriels) sur le fonctionnement du gouvernement. Il procédera à une évaluation de l'action gouvernementale au regard de la feuille de route sur une base semestrielle. Aux termes de cette évaluation, des recommandations (incluant la nécessité ou non de procéder au renvoi du gouvernement dans sa totalité ou en partie) seront formulées et soumises aux différents secteurs qui ont participé à l'accord ayant abouti à la formation du gouvernement. Toute recommandation de l'Organe de Contrôle proposant le renvoi du gouvernement et son postérieur remplacement devra faire l'objet du même consensus qui a prévalu à sa formation.

De plus, l'organe de contrôle, dans sa mission de contrôle, travaillera en étroite collaboration avec les institutions régaliennes dont la cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif, le tiers du Sénat de la République, l'UCREF, l'ULCC, le CSPJ, et toutes autres institutions auxquelles la loi et la constitution de la République confèrent un droit ou regard de contrôle de l'action gouvernementale.

Ainsi, l'organe de contrôle devra :

- Permettre aux citoyens de contrôler l'action du gouvernement de transition
- Développer un mécanisme transparent et clair pour monitorer et évaluer les actions gouvernementales en vue d'informer la population aux fins utiles.
- Exercer des prérogatives de gardien des valeurs et idéaux de la Rupture au cas où le gouvernement dévierait de la feuille de route.
- Soumettre un rapport sur une base trimestrielle sur l'état d'avancement des activités de la transition par rapport aux indicateurs et résultats escomptés

Les membres de l'organe de contrôle de la Transition ne bénéficieront d'aucune forme d'immunité et devront avoir les mêmes qualités que les membres du gouvernement. Ces 11 membres se partageront les tâches en fonction de leurs compétences. Ils pourront être assistés d'un personnel de soutien très limité conformément aux principes de rigueur et de rationalisation des res-

sources prônés dans le cadre de la gouvernance de rupture. Ils seront donc issus de différents groupes représentatifs de la société et doivent être au-dessus de tout soupçon ou re-proche. Pour choisir ces 11 secteurs clés nous proposons de nous inspirer de l'esprit de l'article 289 de la constitution 1987. Ainsi, nous suggérons que les 11 entités ou secteurs suivants soient choisis pour proposer une personnalité répondant aux critères et caractéristiques exigées :

1. Secteur des droits humains
2. Secteur Petrochallenger
3. Secteur des Handicapés
4. Secteur des syndicats
5. Secteur protestant
6. Secteur catholique
7. Secteur du vodou
8. Secteur de la diaspora
9. Secteur du mouvement des paysans
10. Secteur de la défense des droits des femmes
11. Mouvement populaire

PS : S'il s'avère que l'un des secteurs précités approuve le processus, mais choisit de ne pas intégrer le conseil pour des raisons connues ou non il sera remplacé par un autre secteur de la société.

La durée du mandat de l'organe de contrôle sera la même que celle de la période d'exception. L'État haïtien prendra en charge son budget de fonctionnement.

IX. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Nou-papdòmi ne prétend pas avoir abordé tous les aspects de la transition dans ce document. Mais l'urgence du moment et les cris du peuple haïtien exigent que nous ayons cette ébauche qui se veut un outil de discussion entre les différents secteurs vitaux du pays. A travers ce document, nous voulons surtout nous assurer de l'orientation à donner à la transition.

Nous croyons que la solution à la crise actuelle- qui doit d'abord passer par le départ du Président de facto- nécessitera l'apport des différentes forces qui croient dans la démocratie comme principal levier de ce changement que la population haïtienne ne cesse de réclamer. Nou-papdòmi se rejouit du fait d'avoir pu dégager un consensus avec des acteurs de la société civile, des partis politiques, et des groupes organisés de la société, sur le fond de cette vision.

Sur les critères de participation au Gouvernement d'Exception

Les membres du gouvernement 4R doivent être réputés honnêtes, crédibles, patriotes. Leur principale motivation ne peut être autre que celle de servir avec honneur et intégrité la République. Ils devront servir d'exemples et de modèles pour envoyer des signaux clairs aux jeunes et à la population. Leurs actions seront guidées par les principes d'éthique et les valeurs démocratiques.

Il n'y aura aucune immunité pour les membres faisant partie de cette transition et les privilèges seront réduits au strict nécessaire pour l'accomplissement de leurs tâches dans le cadre la politique de rigueur des 4R.

Qualités des membres du gouvernement d'Exception

1. Un citoyen qui a démontré un engagement social ou politique et qui n'est pas dénoncé par la clameur publique
2. Une personne dont la moralité n'est pas contestée et qui n'est pas impliquée dans des actes de violation de la constitution, des lois et des principes éthiques.
3. Une personne qui a fait preuve de son attachement à sa patrie
4. Une personne ayant les qualifications et la compétence requises pour le poste (compétences, qualification, moralité, personnalité).
5. Une personne qui est au-dessus de tout soupçon de corruption, de crimes ou d'actes frauduleux ou immoraux et qui n'a jamais inculpé ou condamné à des peines afflictives et infamantes. De plus, cette personne ne doit pas avoir été complices ni avoir cautionné des corrupteurs et des criminels.
6. Une personne prenant le ferme engagement de ne pas se porter candidat, sous peine du rejet automatique de sa candidature, aux élections qui seront organisées par la Transition.

#noupapdòmi

 noupapdomi.org  kontak@noupapdomi.org    [@noupapdomiht](https://www.instagram.com/noupapdomiht)